

PROCES VERBAL

de la réunion du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 14 AVRIL 2014 à 19h00

(Salle des fêtes à Saint-Claude)

PRESENTS : Raphaël Perrin, Yves Poète, Monique Lanaud, Bernard Fellmann, Claude Mora, Jean-Jacques Baroni, Josette Piers, Christophe Masson, Daniel Grenard, Jean-Louis David, Michel Colomb, Francis Moricheau, Jean-Yves Comby, Alexandre Stephan, Jean-Marc Rubat du Merac, Thierry Grenard, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Isabelle Dunod, Jacques Lançon, Patricia Ville, Jérôme Grenard, Isabelle Heurtier, Eliane Grenard, Véronique Beaud, Annie Mayet, Jean-François Demarchi, Alain Thevenon, Christian Fournier, Nicole Pedroletti, Jean-Paul Bernasconi, Laurent Plaut, Bruno Dutel, Véronique Girault, Roland Demange, Jean-Louis Millet (départ avant l'élection du 9^{ème} vice-président), Françoise Robert (départ avant l'élection du 9^{ème} vice-président), Régis Martin (départ avant l'élection du 9^{ème} vice-président), Céline Palièrne (départ avant l'élection du 9^{ème} vice-président), Jacques Muyard (départ avant l'élection du 9^{ème} vice-président), Herminia Elineau (départ avant l'élection du 9^{ème} vice-président), Pascal Bruley (départ avant l'élection du 9^{ème} vice-président), Isabelle Billard (départ avant l'élection du 9^{ème} vice-président), Harry Lavanne, (départ avant l'élection du 9^{ème} vice-président), Francis Lahaut, Nadia Lahu, Alain Mouret, Alain Waille, Nelly Durandot, Pierre Gresset, Déborah Baroni, Elisabeth, Arbez-Carme, Claudie Pillard, Daniel Monneret, Franck Guillaume, Antoinette Pernot, Raphaël Vaz (suppléant de Frédéric Ollitrault), Jean-Daniel Maire, Alain Blondet, Bernard Mutin, Daniel Jacquenod

EXCUSE : Frédéric Ollitrault,

ABSENT : Néant

POUVOIR :

Duraffourg Alain a donné pouvoir à Jean-Paul Bernasconi

Soit 61 présents et 1 pouvoir soit 62 votants

Après l'élection du 8^{ème} vice-président 52 présents et 1 pouvoir soit 53 votants

La convocation pour la séance du 14 avril 2014, datée du 8 avril 2014, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint Claude.

-----ooOoo-----

M. Francis Lahaut, président sortant, procède à l'appel nominal des conseillers communautaires titulaires dont les noms suivent (par ordre alphabétique des communes) :

Commune d'Avignon les Saint-Claude :

Monsieur Yves Poète

Madame Monique Lanaud

Commune de Bellecombe :

Monsieur Bernard Fellmann

Commune de Chassal :

Monsieur Claude Mora

Monsieur Jean jacques Baroni

Commune de Choux :
Madame Josette Piers

Commune de Coiserette :
Monsieur Christophe Masson

Commune de Coyrière :
Monsieur Daniel Grenard

Commune de Cuttura :
Monsieur Jean Louis David
Monsieur Michel Colomb

Commune de La Pesse :
Monsieur Francis Moricheau
Monsieur Jean Yves Comby

Commune de La Rixouse :
Monsieur Alexandre Stephan

Commune de Lajoux :
Monsieur Jean-Marc Rubat du Merac
Monsieur Thierry Grenard

Commune de Larrivoire :
Madame Anne-Christine Donze

Commune de Lavans les Saint-Claude :
Monsieur Philippe Passot
Madame Isabelle Dunod
Monsieur Jacques Lançon
Madame Patricia Ville

Commune des Bouchoux :
Monsieur Jérôme Grenard
Madame Isabelle Heurtier

Commune des Molunes :
Madame Eliane Grenard

Commune des Moussières :
Madame Véronique Beaud

Commune de Leschères :
Madame Annie Mayet

Commune de Molinges :
Monsieur Jean François Demarchi
Monsieur Alain Thevenon
Monsieur Christian Fournier

Commune de Ponthoux :
Madame Nicole Pedroletti

Commune de Pratz :
Monsieur Jean Paul Bernasconi
Monsieur Alain Duraffourg (pouvoir à Jean-Paul Bernasconi)
Monsieur Laurent Plaut

Commune de Ravilloles :
Monsieur Bruno Dutel
Madame Véronique Girault

Commune de Rogna :
Monsieur Roland Demange

Commune de Saint-Claude :
Monsieur Jean Louis Millet
Madame Françoise Robert
Monsieur Régis Martin
Madame Céline Palière
Monsieur Jacques Muyard
Madame Herminia Elineau
Monsieur Pascal Bruley
Madame Isabelle Billard
Monsieur Harry Lavanne
Monsieur Francis Lahaut
Madame Nadia Lahu
Monsieur Alain Mouret

Commune de Saint Lupicin :
Monsieur Alain Waille
Madame Nelly Durandot
Monsieur Pierre Gresset
Madame Déborah Baroni

Commune de Septmoncel :
Monsieur Raphaël Perrin
Madame Elisabeth Arbez-Carme
Madame Claudie Pillard

Commune de Villard Saint-Sauveur :
Monsieur Daniel Monneret
Monsieur Franck Guillaume
Madame Antoinette Pernot

Commune de Villard Sur Bienne :
Monsieur Frédéric Ollitrault

Commune de Viry :
Monsieur Jean Daniel Maire
Monsieur Alain Blondet
Monsieur Bernard Mutin

Commune de Vulvoz :
Monsieur Daniel Jacquenod

Installation du conseil communautaire

A l'issue de cet appel nominal, Mme Lanaud, doyenne d'âge, présidente de droit, déclare le conseil communautaire de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude installé et ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à la désignation de 3 secrétaires de séance en application de l'article L2125-15 du Code général des Collectivités territoriales. Madame Céline Palière, Madame Déborah Baroni et Monsieur Laurent Plaut, benjamins de l'assemblée sont désignés.

Election du président

Madame la présidente sollicite l'assemblée pour connaître quels sont les candidats à la présidence de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

M. Jean-Louis Millet, maire de Saint-Claude, et M. Raphaël Perrin, maire de Septmoncel, se déclarent candidats.

Monsieur Raphaël Perrin précise que dans l'hypothèse où il serait élu, il conviendrait qu'il y ait 9 vice-présidents, les 4 premiers en fonction de grandes thématiques des compétences de la communauté de communes :
- attractivité et développement économique,
- vie des populations (culture, sports - compétitions, urbanisme, aménagement du territoire, habitat, santé...),

- environnement, agriculture, forêt, incluent les déplacements doux, le covoiturage et les économies d'énergie
- patrimoine, politique d'investissement, suivi des travaux

Outre ces 4 thématiques il conviendrait qu'un vice-président soit chargé des relations avec la commune de Saint-Claude tant en ce qui concerne les finances que les structures.

Quatre autres vice-présidents seraient chargés concomitamment avec les grands domaines thématiques d'une manière transverse chargés de :

- du tourisme
- du sport - compétitions sportives
- de la culture
- du SPANC et du développement durable

Parole est donnée ensuite à Monsieur Jean-Louis Millet, qui est motivé en tant que maire de la ville de Saint-Claude qui est la commune la plus importante. Il présiderait dans le même esprit qu'il avait présidé précédemment la communauté de communes de Val de Bienne avec un souci de consensus sur l'ensemble du territoire. Il envisagerait 8 vices présidences :

- Tourisme,
- Aménagement du territoire, SPANC,
- Economie,
- Zone d'activités,
- Services à la population,
- Agriculture, sylviculture, environnement,
- Culture,
- Sports

Le bureau serait composé d'environ 13 à 14 membres.

Il est alors procédé à l'élection, étant rappelé que celle-ci est effectuée à bulletin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (article L 2122-7 du CGCT). En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|--|----|
| 1 - Nombre de conseillers communautaires : | 62 |
| 2 - Nombres de conseillers présents et représentés : | 62 |
| 3 - Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : | 62 |
| 4 - Bulletins blancs : | 3 |
| 5 - Suffrages exprimés : | 59 |

Majorité absolue : 30 voix

Ont obtenu :

| | |
|--------------------------------|---------|
| - Monsieur Raphaël Perrin : | 37 voix |
| - Monsieur Jean-Louis Millet : | 22 voix |

M. Raphaël Perrin est proclamé président du Conseil communautaire et est immédiatement installé.

Monsieur le Président remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne. Il précise qu'il agira d'une manière constructive avec l'ensemble des collectivités ; en ce qui concerne la vice-présidence pour Saint-Claude, celle-ci permettra de mettre en œuvre les interactions entre les compétences de la communauté de communes et celles de la ville de Saint Claude notamment en matière de sport, de culture mais aussi de finances. De même, Saint-Claude reste la « locomotive » et un partenariat doit exister entre la communauté de communes et la ville de Saint-Claude. Il propose que 9 vice-présidents soient élus.

Jean-Louis Millet félicite Monsieur le Président pour son élection. Il convient que la communauté de communes et la commune de Saint-Claude aillent dans le même sens, c'est pourquoi il s'étonne

de la demande, en quelque sorte, qui est faite par la communauté de communes au maire de Saint Claude pour être 5^{ème} vice-président. En outre, concernant cette vice-présidence, il n'a pas de vision claire de celle-ci.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'assurer un équilibre dans les discussions mais aussi de se contraindre à être d'accord ; à titre d'exemple, dans le domaine de la culture il est nécessaire de prendre en compte la politique culturelle de Saint-Claude pour la communauté de communes.

Aucune collectivité ne doit exercer d'hégémonie sur l'autre.

Les discussions doivent être menées entre la Communauté de communes et la ville de Saint-Claude d'une manière constructive dans la globalité des domaines et il est nécessaire de travailler en paix et sereinement.

Monsieur Jean-Louis Millet s'étonne de sa pré-désignation de vice-président de Saint-Claude au nom de la commune de Saint-Claude. Il sollicite que celle-ci dispose de deux vice-présidents. Monsieur Jean-Louis Millet souhaiterait que la désignation des vice-présidents soit reportée de deux semaines ; en effet, il accepte mal ce mode de désignation préalable.

Il souhaiterait que le vote du vice-président chargé de Saint-Claude soit reporté en 9^{ème} position.

Monsieur Jean-Louis Millet rappelle que la composition du bureau est constituée pour 6 ans, il existe donc une obligation de durée et il renouvelle sa proposition d'attendre pour élire les vice-présidents.

Monsieur le Président précise que tout le monde aux postes de vice-président peut-être candidat. Il donne acte à Monsieur Jean-Louis Millet pour que la désignation du vice-président qui serait chargé des relations avec la ville de Saint-Claude soit reportée en 9^{ème} position.

Il rappelle par ailleurs que la fusion des 3 communautés de communes est récente, il convient de s'organiser en fonction de ce préalable et de présenter des personnes pour l'entourer qui aient déjà l'expérience de la fusion. Une certaine continuité doit être assurée, « le premier cercle » serait constitué en quelques sortes des 4 premiers vice-présidents pour assurer cette continuité.

Compte tenu de la position de Monsieur Jean-Louis Millet, Monsieur le Président propose à l'assemblée de se déterminer sur le nombre de vice-président qui pourrait être de 9 ou 8.

Détermination du nombre de vice-présidents et élection des 9 vice-présidents

L'article 5211-10 du CGCT en son alinéa 2 dispose que « le nombre de vice-président est déterminé par l'organe délibérant sans que son nombre puisse être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant sans qu'il puisse excéder 15 vice-présidents ».

Dans ces conditions, le nombre de vice-président est au maximum 13. Toutefois, à la majorité qualifiée des 2/3, le nombre peut être porté à 30% soit 18 avec un plafonnement à 15.

Le conseil communautaire, par 45 voix détermine à 9 le nombre de vice-présidents, par 12 voix pour 8 vice-présidents et 5 abstentions.

Il est alors procédé à l'élection des 9 vice-présidents étant rappelé que cette élection s'effectue au scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (article L 2122-7 du CGCT). En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Election du 1^{er} Vice-président :

Monsieur le président Raphaël Perrin sollicite l'assemblée pour savoir quels sont les candidats pour être élu. M. Jean-Daniel Maire se déclare candidat. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Monsieur Jean-Daniel Maire précise qu'il est maire de Viry et conseiller général et qu'au titre de l'ancien conseil communautaire il était vice-président chargé des affaires économiques. Sa candidature s'inscrit dans cette continuité.

Il est procédé alors au vote :

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|--|----|
| 1 - Nombres de conseillers présents et représentés : | 62 |
| 2 - Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : | 62 |
| 3 - Bulletins blancs : | 19 |
| 4 - Suffrages exprimés : | 43 |

Majorité absolue : 22 voix

A obtenu :

- Monsieur Jean-Daniel Maire : 43 voix

Monsieur Jean-Daniel Maire est proclamé 1^{er} vice-président

- Election du 2^{ème} Vice-président :

Monsieur le président Raphaël Perrin sollicite l'assemblée pour savoir quels sont les candidats pour être élu. M. Jean-François Demarchi se déclare candidat. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Monsieur Jean-François Demarchi se présente en tant que maire de Molinges. Il est convaincu du devenir de la communauté de communes. Par ailleurs en ce qui concerne l'organisation présentée par Monsieur le Président il y adhère : le bureau doit être restreint. Il précise que précédemment, lors de l'ancienne mandature il était chargé de la vie des populations notamment en matière de santé.

Il est procédé alors au vote :

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|--|----|
| 1 - Nombres de conseillers présents et représentés : | 62 |
| 2 - Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : | 62 |
| 3 - Bulletins blancs : | 16 |
| 4 - Suffrages exprimés : | 46 |

Majorité absolue : 24 voix

A obtenu :

- Monsieur Jean-François Demarchi : 46 voix

Monsieur Jean-François Demarchi est proclamé 2^{ème} vice-président

- Election du 3^{ème} Vice-président :

Monsieur le président Raphaël Perrin sollicite l'assemblée pour savoir quels sont les candidats pour être élu. Mme Nadia Lahu et M. Alexandre Stephan se déclarent candidat. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Madame Nadia Lahu précise qu'elle veut agir dans le domaine de l'environnement c'est-à-dire pour l'avenir.

Monsieur Alexandre Stephan précise que l'environnement constitue un enjeu économique / social pour l'avenir et que, par ailleurs, il dispose d'une expérience professionnelle dans ce domaine.

Il est procédé alors au vote :

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|--|----|
| 1 - Nombres de conseillers présents et représentés : | 62 |
| 2 - Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : | 62 |
| 3 - Bulletins blancs : | 2 |
| 4 - Suffrages exprimés : | 60 |

Majorité absolue : 31 voix

Ont obtenu :

- Madame Nadia Lahu : 34 voix
- Monsieur Alexandre Stephan : 26 voix

Madame Nadia Lahu est proclamée 3^{ème} vice-présidente

- Election du 4^{ème} Vice-président :

Monsieur le président Raphaël Perrin sollicite l'assemblée pour savoir quels sont les candidats pour être élu. M. Bruno Dutel et M. Daniel Monneret se déclarent candidat. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Monsieur Daniel Monneret précise qu'il est maire de Villard Saint Sauveur, pendant l'ancienne mandature il était chargé des technologies de l'informatique et de la communication. Par ailleurs, il est entièrement disponible dans le cadre d'une délégation qui pourrait lui être accordée, il agira pour que les futurs investissements se réalisent dans les meilleures conditions et en toute transparence.

Monsieur Bruno Dutel précise qu'il est maire de Ravilloles, et qu'à ce titre il représente l'ensemble des petites communes ; il a une entière disponibilité.

Il est procédé alors au vote :

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|--|----|
| 1 - Nombres de conseillers présents et représentés : | 62 |
| 2 - Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : | 62 |
| 3 - Bulletins blancs : | 4 |
| 4 - Suffrages exprimés : | 58 |

Majorité absolue : 30 voix

Ont obtenu :

- Monsieur Daniel Monneret : 38 voix
- Monsieur Bruno Dutel : 20 voix

Monsieur Daniel Monneret est proclamé 4^{ème} vice-président

- Election du 5^{ème} Vice-président :

Monsieur le président Raphaël Perrin sollicite l'assemblée pour savoir quels sont les candidats pour être élu. M. Jean-Yves Comby et M. Pierre Gresset se déclarent candidat. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Monsieur Jean-Yves Comby précise qu'il est 1^{er} adjoint de la commune de La Pesse, qu'il a une grande expérience en matière de tourisme de par les fonctions qu'il exerçait précédemment à la communauté de communes et anciennement aux Hautes Combes mais aussi de par son métier. Il recherche dans le domaine du tourisme une efficacité sur l'ensemble du territoire, le tourisme aussi constitue un enjeu économique. En outre, le président de l'office du tourisme devrait être distinct de la délégation tourisme à la communauté de communes. Par ailleurs, il est membre de Jura Nordique, de la GTJ et du comité départemental du tourisme. Dans l'hypothèse où il serait élu, et ayant été chargé de la direction du comité consultatif neige il aurait pour tâche la mise en œuvre du projet touristique adopté par la précédente assemblée. Sa disponibilité est acquise.

Monsieur Pierre Gresset tire sa candidature de la légitimité en tant qu'élu de Saint-Lupicin. Il sera extrêmement disponible. Il précise que le tourisme ne doit pas se résumer au tourisme hivernal. La

communauté de communes a de nombreux atouts au travers de l'atelier des savoir-faire, ses équipements culturels. Il convient aussi de développer la restauration et l'hôtellerie, le tourisme devra être développé sur les 4 saisons. En ce qui concerne la communication, celle-ci devra être mutualisée avec les autres intervenants (Parc Naturel Régional du haut Jura, Conseil Général, Conseil Régional, les communautés de communes de Jura Sud, d'Arcade des Rousses). Par ailleurs il conviendra d'aller chercher les clientèles avec le grand Lyon et la Suisse.

Il est procédé alors au vote :

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|--|----|
| 1 - Nombres de conseillers présents et représentés : | 62 |
| 2 - Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : | 62 |
| 3 - Bulletins blancs : | 2 |
| 4 - Suffrages exprimés : | 60 |

Majorité absolue : 31 voix

Ont obtenu :

| | |
|------------------------------|---------|
| - Monsieur Pierre Gresset : | 38 voix |
| - Monsieur Jean-Yves Comby : | 22 voix |

Monsieur Pierre Gresset est proclamé 5^{ème} vice-président

- Election du 6ème Vice-président :

Monsieur le président Raphaël Perrin sollicite l'assemblée pour savoir quels sont les candidats pour être élu. M. Alain Mouret se déclare candidat. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Monsieur Alain Mouret, élu de Saint Claude, précise qu'il était vice-président chargé des sports dans l'ex communauté de communes de Val de Biemme et sous l'ancienne mandature pour Haut Jura Saint-Claude. Il a l'intention de travailler avec les associations, l'éducation nationale et les communes membres dont Saint-Claude. Il travaillera en continuité avec ce qui a été fait précédemment, mais aussi pour la mise œuvre du bassin nautique couvert qui est évalué actuellement à 7 000 000 € TTC.

Il est procédé alors au vote :

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|--|----|
| 1 - Nombres de conseillers présents et représentés : | 62 |
| 2 - Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : | 62 |
| 3 - Bulletins blancs : | 26 |
| 4 - Suffrages exprimés : | 36 |

Majorité absolue : 19 voix

A obtenu :

| | |
|---------------------------|---------|
| - Monsieur Alain Mouret : | 36 voix |
|---------------------------|---------|

Monsieur Alain Mouret est proclamé 6^{ème} vice-président

- Election du 7ème Vice-président :

Monsieur le président Raphaël Perrin sollicite l'assemblée pour savoir quels sont les candidats pour être élu. Mme Isabelle Heurtier et M. Régis Martin se déclarent candidat. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Monsieur Régis Martin précise qu'il a été précédemment adjoint de 2001 à 2008 chargé de la communication. Concernant le conservatoire de musique il conviendrait de procéder à sa redynamisation, remettre en œuvre un orchestre d'harmonie ; pour ce qui est du musée, il constate que seules 9 000 entrées sont constatées dont 6 000 gratuites, il conviendra là aussi d'aller

chercher d'autres clientèles notamment en direction des autocaristes.

Madame Isabelle Heurtier précise qu'elle est première adjointe au maire des Bouchoux, la culture doit permettre d'animer la vie du territoire ; le développement culturel doit concerner toute la population, et se faire en lien avec le tourisme et l'atelier des savoir-faire.

Il est procédé alors au vote :

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|--|----|
| 1 - Nombres de conseillers présents et représentés : | 62 |
| 2 - Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : | 62 |
| 3 - Bulletins blancs : | 2 |
| 4 - Suffrages exprimés : | 60 |

Majorité absolue : 31 voix

Ont obtenu :

| | |
|------------------------------|---------|
| - Madame Isabelle Heurtier : | 43 voix |
| - Monsieur Régis Martin : | 17 voix |

Madame Isabelle Heurtier est proclamée 7^{ème} vice-présidente

- Election du 8ème Vice-président :

Monsieur le président Raphaël Perrin sollicite l'assemblée pour savoir quels sont les candidats pour être élu. M. Jean-Louis David et M. Alexandre Stephan se déclarent candidat. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Monsieur Jean-Louis David, en ce qui concerne le SPANC souhaite que celui-ci soit ramené en régie directe par la communauté de communes.

Monsieur Alexandre Stephan précise que le développement durable est important, qu'il travaillerait en lien avec le vice-président chargé de l'environnement, qu'il conviendra d'être attentif à la problématique des petites communes.

Il est procédé alors au vote :

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|--|----|
| 1 - Nombres de conseillers présents et représentés : | 62 |
| 2 - Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : | 62 |
| 3 - Bulletins blancs : | 6 |
| 4 - Suffrages exprimés : | 56 |

Majorité absolue : 29 voix

Ont obtenu :

| | |
|--------------------------------|---------|
| - Monsieur Jean-Louis David : | 34 voix |
| - Monsieur Alexandre Stephan : | 22 voix |

Monsieur Jean-Louis David est proclamé 8^{ème} vice-président

Monsieur Jean-Louis Millet constate qu'après le vote des 8 vice-présidents, en fait, tous les candidats avaient été désignés préalablement, qu'il s'agit de votes politiques du début à la fin, lorsque la commune de Saint-Claude a présenté un seul candidat, celui-ci a été exclu.

Il convient que toutes les conclusions en soient tirées à savoir que la commune de Saint-Claude n'a pas sa place dans la communauté de communes et que par conséquent la majorité des électeurs qui ont désignés les élus de Saint Claude ne se trouve pas prise en considération. Dans ces conditions, pour le vote du 9^{ème} vice-

président, le conseil communautaire ne pourra compter sur la présence des représentants de la majorité du conseil municipal de Saint-Claude.

Mme Céline Palierno, Mme Françoise Robert, Mme Herminia Elineau, Mme Isabelle Billard, M. Jean-Louis Millet, M. Harry Lavanne, M. Régis Martin, M. Jacques Muyard M. Pascal Bruley quittent la salle

Monsieur le Président précise que la proposition qui était faite n'était pas vaine mais bien réelle, cette proposition permettait de reconnaître le poids de la ville de Saint-Claude. Il semble que des choses ont été mal comprises concernant cette vice-présidence. Toutefois il s'estime navré de ne pouvoir discuter. Il regrette le sentiments que peut avoir Monsieur le maire de Saint Claude, la communauté de communes doit rester attachée à la cohérence et doit travailler en intelligence et en bonne collaboration avec Saint-Claude. Aussi Monsieur le Président précise que dans ces conditions il n'aurait sans doute pas dû reporter en 9^{ème} position la place laissée à Saint-Claude dans la hiérarchie et la laisser en 5^{ème} position. Pour lui le travail doit se faire dans la transparence avec la commune de Saint-Claude et en toute compréhension avec celle-ci.

- Election du 9^{ème} Vice-président :

Monsieur le président Raphaël Perrin sollicite l'assemblée pour savoir quels sont les candidats pour être élu. Aucune candidature n'est déclarée.

Il est procédé alors au vote :

Résultat du premier tour de scrutin :

| | |
|--|----|
| 1 - Nombres de conseillers présents et représentés : | 53 |
| 2 - Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : | 53 |
| 3 - Bulletins blancs : | 26 |
| 4 - Suffrages exprimés : | 27 |

Majorité absolue : 14 voix

Ont obtenu :

| | |
|--------------------------------|---------|
| - Monsieur Jean-Louis Millet : | 20 voix |
| - Monsieur Francis Lahaut : | 3 voix |
| - Monsieur Alexandre Stephan : | 2 voix |
| - Monsieur Nicole Pedroletti : | 2 voix |

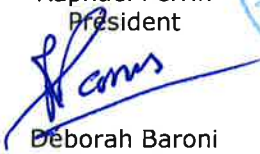
Monsieur Jean-Louis Millet est proclamé 9^{ème} vice-président

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 23h.

-----ooOoo-----

Raphaël Perrin
Président


Déborah Baroni
Secrétaire



Céline Palierno
Secrétaire



Laurent Plaut
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,
Le 17 avril 2014

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.